

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 16 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mmes Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

**Excusés** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Aurélie VERGIN, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Nathalie LECLER qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Pierrette POUSSET

**Absents** : MM. Serge LEMONNIER, Yann LECUYER

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie GAUTIER

**Date de convocation** : 8 septembre 2021

**Date d'affichage** : 21 septembre 2021

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 2

Votants : 21

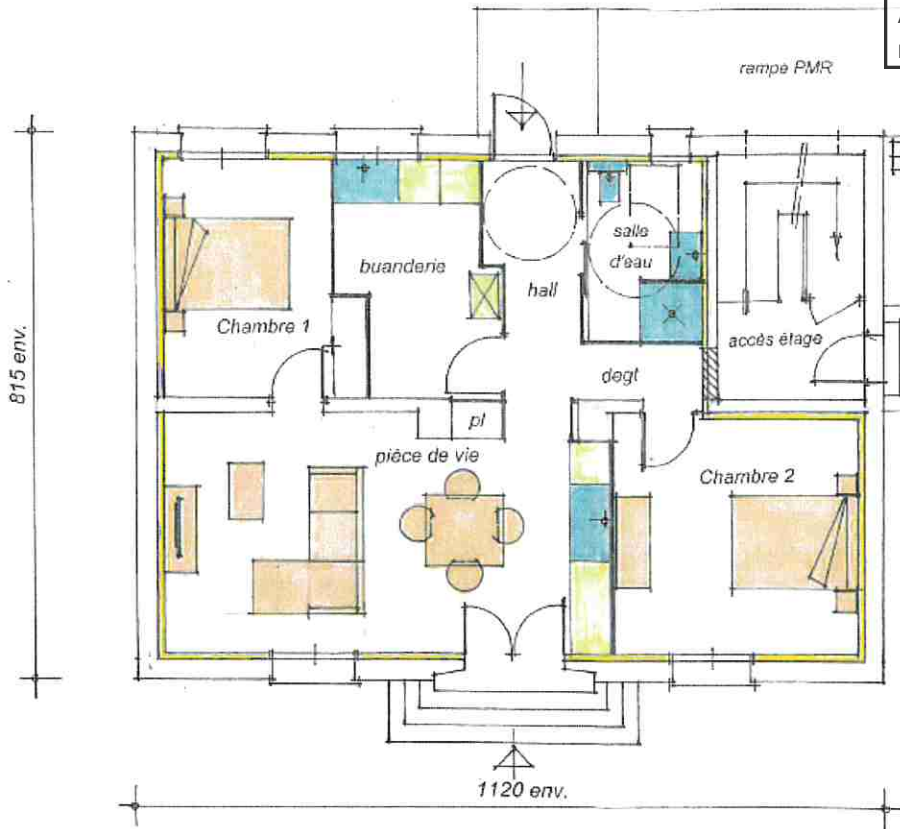
**Délib. n°2021-062 : Création d'un logement dans l'ancienne mairie de Mesnil-Raoult - programme des travaux et dépôt d'une déclaration préalable (urbanisme)**

Depuis la suppression des communes déléguées en 2020, la commune a le projet de transformer entièrement le local de l'ancienne mairie de Mesnil-Raoult en un logement de type F3 d'une surface de 80 m<sup>2</sup> environ.

Le programme des travaux comprend la création d'un logement équipé comme suit :

- Une cuisine ouverte sur un espace séjour/salon équipée d'un emplacement pour four électrique, lave-vaisselle, réfrigérateur, d'un plan de travail équipé de tiroirs et de rangements ainsi qu'un évier. L'emplacement de ces équipements nécessitent d'abattre une cloison intérieure et de prévoir les évacuations en dalle.
- Une chambre principale desservie depuis le salon et équipée d'un placard coulissant équipé (penderie, étagères)
- Une chambre secondaire desservie depuis le dégagement
- Une buanderie accueillant les équipements de production d'eau chaude sanitaire et de production de chauffage (chauffe-eau thermodynamique) ainsi qu'un lavabo, lave-linge et sèche-linge
- Une salle d'eau équipée d'une douche, d'un WC et d'un lavabo conformes à la réglementation PMR
- Un dégagement situé en la salle de bains et la buanderie et donnant accès à la porter d'entrée principale située en façade Est (logement traversant)

A l'exception des menuiseries extérieure conservées, les travaux à réaliser devront aboutir à une réhabilitation de l'existant concourant à un état neuf des partis intérieures (second-œuvre et finitions).



**Calendrier prévisionnel de l'opération :**

- commencement d'exécution : octobre 2021
- réception des travaux : mars 2022

**Coût total de l'opération : 77 948,24 € HT**

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- Autoriser le Maire à déposer une déclaration préalable (urbanisme) concernant les modifications de façade découlant du projet de transformation (création d'une fenêtre en façade nord) ;
- Autoriser le Maire à signer la demande d'urbanisme et tous actes y afférents.

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,  
Laurent PIEN**

